

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le vendredi 24 avril 2026 à 09h00 Université Bourgogne-Europe
9, rue Alain Savary
Salle MOOC – Polytech
21000 DIJON

PARTICIPANTS		
DIRECTION ED SPIM		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
STHAL Fabrice	Directeur ED SPIM	Présent
MARQUIE Patrick	Directeur Adjoint ED SPIM	Présent
MEMBRES TITULAIRES		
BAUCOUR Philippe	FEMTO-ST ENERGIE	Visio
BENEZETH Yannick	UBE IMVIA	Présent
BRIOIS Pascal	FEMTO-ST MN2S	Excusé
COURVOISIER François	FEMTO-ST OPTIQUE	Excusé
GALLAND Stéphane	UTBM CIAD	Excusé
HAJJAMA EL HASSANI Amir	SINERGIES	Excusé
HEAM Pierre-Cyrille	FEMTO-ST DISC	Présent
KERSALE Yann	FEMTO-ST TF	Excusé
LANGLADE Cécile	UTBM ICB	Visio
LE GORREC Yann	FEMTO-ST AS2M	Excusé
MBAREK Nader	UBE LIB	Excusé
ROIZARD Xavier	FEMTO-ST DMA	Excusé
SENOUCI Sidi- Mohammed	UBE DRIVE	Visio

MEMBRES SUPPLEANTS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
BERTAUX Aurélie	UBE CIAD	Excusée
BRICQ Stéphanie	UBE IMVIA	Excusée
CLEVY Cédric	FEMTO-ST AS2M	Visio
DEJEU Jérôme	FEMTO-ST MN2S	Présent
DEVAUX Fabrice	FEMTO-ST OPTIQUE	Excusé
GENTIL Christian	UBE LIB	Présent
GOMES Samuel	UTBM ICB	Excusé
HENRIET Julien	FEMTO-ST DISC	Excusé
KACEM Najib	FEMTO-ST DMA	Visio
LENCZNER Michel	FEMTO-ST TF	Présent
ROCHE Robin	FEMTO-ST ENERGIE	Excusé
REPRESENTANTS BIATSS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
RAUCH Jean-Yves	BIATSS FEMTO-ST	Excusé
ROSSE Mathieu	BIATSS IMVIA	Excusé
REPRESENTANTS DOMAINE SCIENTIFIQUE/SECTEUR SOCIO-ECONOMIQUE		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
HAUDEN Jérôme	Ixblue PHOTONICS	Excusé
SCHECKER Olivier	Université des Sciences Appliquées de Karlsruhe	Visio
REPRESENTANTS DOCTORANTS TITULAIRES		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
BROSSEAU-HABERT Nicolas	SupMicrotech – ENSMM	Visio
DEMOUGIN Alexandre	UMLP	Visio
MILLET Jules	UTBM	Visio
THOMAS Gautier	UBE	Excusé
YONTA Will Liena	UMLP	Excusée
REPRESENTANTS DOCTORANTS SUPPLEANTS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
BAKHTAOUI Hatim	SupMicrotech – ENSMM	Excusé
COLOMBEL Simon	UMLP	Excusé
HE Qian	UMLP	Excusé
KOSHY Aarju Mathew	UTBM	Excusé
PINNA Lennard	UBE	Visio

GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS DES ED		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
DAUBIGNEY Céline	UBE	Présente
DELAMARCHE Caroline	UTBM	Visio
ROSSETTI Alike	UMLP	Présente
MEMBRES INVITES PERMANENTS		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
GAUTHIER Michaël	Directeur FEMTO-ST	Excusé
OUISSÉ Morvan	SupMicrotech – ENSMM Directeur Adjoint Recherche et Valorisation	Excusé
OSTROSI Egon	UTBM ELLIADD Responsable Pôle ERCOS	Visio
VARNIER Christophe	SupMicrotech – ENSMM Directeur Adjoint Formation et Vie Etudiante	Visio
AUTRES		
NOM	QUALITE	PRESENT/VISIO/EXCUSE
MANIER Marie-Ange	FEMTO-ST	Visio
ROTH Sébastien	UTBM ICB	Visio
CRUZ Christophe	UBE ICB	Visio

Nombre de votants : 13

Fabrice STHAL remercie Olivier SCHECKER de sa présence, nouveau membre de l'ED, représentant international (Allemagne).

I. VALIDATION DES CONTRATS DOCTORAUX

Fabrice STHAL rappelle que la validation des sujets Etablissement se fait en 2 temps :

- 1) Conseil du 13 mars 2026 : Distribution du nombre de contrats doctoraux attribués
- 2) Aujourd'hui : validation des sujets remontés par les UR/laboratoires.

5 contrats UBE sont octroyés.

Fabrice STHAL rappelle également que les taux d'encadrements des directeurs de thèses indiqués sur les sujets sont vérifiés.

Validation des sujets par UR/laboratoire :

AS2M : directeur de thèse à préciser, mais aucun problème de taux d'encadrement.

DISC : 1 UTBM et 2 UMLP.

DMA : 2 UMLP. Najib KACEM souligne que la politique du DMA est d'essayer de favoriser les jeunes encadrants.

ENERGIE : 1 UMLP et 1 UTBM.

MN2S : 2 UMLP. Jérôme DEJEU explique que le sujet de Céline ELIE-CAILLE est classé premier car elle n'avait pas été financée l'an dernier. Potentiellement, les sujets 3 et 4 remplaceraient les sujets 1 et 2.

Patrick MARQUIE fait remonter la problématique discutée hier en collège doctoral : il faut rester vigilant. Si la Région voit qu'un sujet a demandé plusieurs financements pour être sûr d'en avoir un, les choses peuvent être compliquées.

Fabrice STHAL rappelle que l'ED SPIM ne passe pas par un concours classique pour recruter les candidats, le fonctionnement est différent, même si cette campagne reste un concours (commission et sélection sur dossiers).

TF : 1 UMLP. Essentiellement pour accompagner un nouveau Chargé de Recherche. Collaboration avec l'ED CP (M. LEPERS – Dijon).

OPTIQUE : 1 UMLP.

IMVIA : 1 UBE. Yannick BENEZETH précise que le directeur de thèse a récemment passé son HDR, et le laboratoire voulait soutenir le thème du sujet.

LIB : 1 UBE. Christian GENTIL explique que le directeur de thèse a récemment passé son HDR.

Patrick MARQUIE remarque l'homogénéité des laboratoires pour valoriser les personnes qui ont récemment passé leur HDR. C'est une très bonne chose pour l'ED et valorisant pour l'HCERES.

DRIVE : 1 UBE. Sidi-Mohammed SENOUCI souligne la volonté du laboratoire de permettre à des jeunes encadrants de participer à une thèse MESRI.

ICB : 1 UTBM et 1 UBE. Remarque sur le contrat UBE : le directeur de thèse Sebti FOUFOU est en disponibilité jusqu'au 31/08/2026. S'il prolonge sa disponibilité, il ne pourra pas être le directeur de cette thèse. 1 seul des co-directeurs pourrait diriger cette thèse, mais ne sont pas rattachés à l'ED SPIM (2 Carnot-Pasteur). Christophe

CRUZ répond que l'ICB UBE est conscient du problème, il est en attente d'informations pour finaliser le sujet proposé. Normalement, Sebti FOUFOU ne renouvelera pas sa disponibilité. Christophe CRUZ pourra prendre le relais si nécessaire sur cette thèse et en assurer la direction. La création nouveau dpt I-SYNC à l'ICB est à prendre en compte.

Patrick MARQUIE : Une réflexion est à mener par le laboratoire en tenant compte du règlement intérieur de l'ED SPIM. Avec les mouvements qui ont lieu dans les laboratoires, des équipes ont des encadrants rattachés à plusieurs ED.

Fabrice STHAL rappelle que les encadrants en disponibilité, même à temps partiel, ne peuvent pas encadrer de thèses seuls, c'est illégal. Il faut impérativement un co-directeur.

Najib KACEM souhaite aborder le sujet de la mise à disposition. Lamine BOUBAKAR a une mise à disposition au ministère de par ses fonctions. Il n'est pas dans les listes qui ont été remontées par les RH. Il peut donc, à priori, diriger la thèse proposée. Patrick MARQUIE répond que l'ED SPIM va devoir vérifier s'il peut diriger la thèse par rapport à sa position administrative.

Fabrice STHAL insiste sur le fait que les laboratoires/UR doivent contrôler les positions administratives de leurs encadrants. Patrick MARQUIE ajoute que ces situations peuvent mettre en difficulté les doctorants. Les laboratoires doivent veiller à ce que les doctorants soient gérés par leurs encadrants.

CIAD : 1 UTBM.

ICMUB : 1 UBE. Yannick BENEZETH trouve que les taux d'encadrements sont hauts par rapport aux autres UR/laboratoires. Patrick MARQUIE répond que cela s'explique par la composition de l'ICMUB. Jérôme DEJEU fait également remarquer que l'un des sujets de secours a le même directeur de thèse que le sujet classé 1 (cela peut paraître un peu déséquilibré).

VOTE VALIDATION CONTRATS DOCTORAUX :

0 contre / 0 abstention / vote à l'unanimité.

Rappel de la procédure à respecter : c'est bien un concours de recrutement mais organisé différemment des autres ED. La publicité des sujets par l'ED SPIM se fera à partir du lundi 27 avril. Si le dépôt est fait sur ADUM (ce qui est fortement conseillé), les sujets iront automatiquement sur la plateforme du doctorat créée par le Ministère (<https://doctorat.gouv.fr/>).

Les porteurs des sujets doivent transmettre classement et dossiers académiques des candidats retenus à l'ED **avant le 1^{er} juin 2026 au soir**. Il est rappelé qu'il est important de respecter les dates imposées pour la bonne organisation de la commission et pour s'assurer de ne pas perdre les candidats retenus.

Fabrice STHAL propose que les membres du conseil de l'ED du département/Laboratoire participent aux auditions des sujets classés. Patrick MARQUIE explique que l'aspect « concours » serait plus valorisé, et montrerait l'implication de l'ED. Christian GENTIL propose que les membres externes des CSI

des futurs doctorants soient présents aux auditions. Patrick MARQUIE répond que ce n'est pas possible, dans la mesure où les membres externes sont choisis par les doctorants et leurs encadrants, cela ne peut donc pas se faire avant l'inscription des doctorants.

II. POINT SUR LES ETABLISSEMENTS

A ce jour : 388 inscrits à l'école doctorale.

Le COPIL de l'UMLP a validé le budget de l'ED SPIM, sauf les aides exceptionnelles.
2 comptables : 1 à l'UBE et 1 à l'UMLP.

Un budget rectificatif va être ouvert en juillet. Fabrice STHAL demande à ce que les demandes de participations financières soient transmises au plus vite à l'ED.

III. AIDES FINANCIERES ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ED

Les aides financières votées au conseil précédent pour les associations de doctorants/événements ont été versées par l'UMLP.

Règlement intérieur : Appel pour avoir 3 membres au conseil hors ED (1 représentant socio-économique et 2 représentants des domaines scientifiques).

IV. COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL 2026 (CSI)

A ce jour : 118 doctorants de 1^{ère} année pour lesquels 1 membre interne doit être désigné par l'ED. Des UR/laboratoires ont fait remonter des nouveaux volontaires. Les attributions se font sur plusieurs critères (localisation, spécialités...). Fabrice STHAL a essayé de répondre aux demandes des laboratoires/UR tout en respectant les obligations de l'arrêté du 25 mai 2016.

Pierre-Cyrille HEAM demande quelle expérience d'encadrement est souhaitée pour être volontaire. Patrick MARQUIE répond qu'à minima 1 expérience d'encadrement sur une thèse qui a abouti est exigée.

Fabrice STHAL rappelle que participer à un CSI est valorisable dans les dossiers CNU. Jérôme DEJEU signale que plusieurs membres des UR qui ont des thèses refusent d'être volontaires tant que ce n'est pas obligatoire. Patrick MARQUIE rappelle que tout le monde doit participer à la vie de l'ED et aux CSI. C'est une obligation légale qui doit être remplie dans toutes les ED.

Fabrice STHAL rappelle que les membres externes des CSI de l'ED SPIM peuvent être rapporteurs lors de la soutenance du doctorant. C'est sujet à interprétation légale et non recommandé par le Ministère. Il faut par conséquent rester prudent sur l'attribution des membres externes. Patrick MARQUIE rappelle qu'il est important de sensibiliser les volontaires dans les UR/laboratoires. Les rapports trop brefs sont souvent erronés (manque d'heures dans le PIF, problèmes non remontés, etc.).

L'ED va envoyer la liste des membres internes aux UR/labos très prochainement. Les CSI ne peuvent pas se faire si tous les participants requis ne sont pas présents. Il est nécessaire de respecter les obligations de l'arrêté du 25 mai 2016 (entretiens séparés, questionnaires transmis séparément, etc.). Najib KACEM rappelle que certains doctorants tardent à organiser leurs CSI, ce qui met en difficulté les volontaires et l'ED.

V. QUESTIONS DIVERSES

Nicolas BROSSEAU-HABERT fait une remarque concernant les spécialités proposées à l'ED SPIM. Il est surpris de l'intitulé de certaines spécialités. Fabrice STHAL répond qu'il n'y a aucune consigne ministérielle. Les spécialités sont définies par les établissements après proposition des ED et donc des laboratoires. L'ED SPIM a demandé aux UR/laboratoires de faire remonter les spécialités souhaitées. Les propositions sont liées à l'historique des sections CNU et aux domaines qui sont « dans l'air du temps » (comme l'IA par exemple).

Philippe BAUCOUR : est-ce pertinent de faire les conseils une fois à Dijon, une fois à Besançon (dépendance de CO2) ? Patrick MARQUIE répond que pendant plusieurs années, le conseil se tenait toujours à Besançon. Il avait été estimé par la direction de l'ED qu'il était pertinent d'alterner les sites des conseils pour permettre des interactions sur chacun des 2 sites.